



Commande d'étude
2009/2902



Décembre 2009

TABLE DES MATIERES

A. INTRODUCTION	5
1. RAPPEL DE LA DEMANDE	5
1.1 La source	5
1.2 Le contexte.....	5
1.3 Les objectifs	6
1.4 Documents constitutifs du dossier produit	6
1.5 Rappel méthodologique	6
1.6 Un champ d'étude recentré selon le contexte réel.....	7
B. RAPPEL DES ENJEUX MAJEURS ISSUS DU DIAGNOSTIC	9
1. DÉFINITIONS.....	9
2. LA MATRICE DES ENJEUX	9
C. RAPPEL DES CONCLUSIONS GÉNÉRALES DU DIAGNOSTIC	10
D. LES FINALITÉS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT	21
1. LES FINALITES.....	21
2. ESQUISSE D'INDICATEURS D'EVALUATION.....	22
E. LES DOMAINES ET AXES STRATÉGIQUES DU PROJET	23
F. LA PROBLÉMATIQUE DE MISE EN ŒUVRE DU	25
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT	25
1. UNE PROBLEMATIQUE STRUCTURELLE	25
2. LA NÉCESSITÉ D'UNE APPROCHE CONTRACTUELLE	26
G. LE PLAN D'ACTIONS	27
1. DOMAINE : PILOTAGE ET ACCOMPAGNEMENT (2 AXES – 8 ACTIONS).....	27
1.1. Axe 1 : pilotage du projet.....	27
1.2. Axe 2 : gestion coutumière.....	28
2. DOMAINE : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE (5 AXES – 33 ACTIONS)	29
2.1 Axe 1 : amélioration des infrastructures et des équipements	29

2.2	Axe 2 : installation des jeunes.....	30
2.3	Axe 3 : zone d'activités.....	31
2.4	Axe 4 : accès à la mer.....	32
2.5	Axe 5 : Périmètres de gestion environnementale (marine (M) et terrestre (T)	33
3.	DOMAINE : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET CULTUREL DE PROXIMITE (2 AXES – 11 ACTIONS).....	35
3.1	Axe 1 : création d'activités et de partenariats économiques	35
3.2	Axe 2 : renforcer la vie culturelle au sein de l'espace coutumier	36
H. ÉVALUATION FINANCIÈRE DU DOMAINE AMÉNAGEMENT		37
1.	DÉMARCHE	37
2.	RÉFÉRENTIEL UTILISÉ	37
2.1	Données de bases	37
2.2	Calcul des ordres de grandeurs par projet.....	38
3.	TABLEAUX RECAPITULATIFS BUDGETAIRES	40
3.1	Tableau détaillé des opérations d'aménagement	40
3.2	Tableau de synthèse des opérations d'aménagement	42
I. CONCLUSION GÉNÉRALE		43

Remerciements à toute la population pour son accueil chaleureux.



A. INTRODUCTION

- ▶ **Le TOME 1** du dossier était consacré au diagnostic de l'espace N'Dé-Naniouni. Après une introduction de la mission, des points de repère historiques et quelques données de cadrage, ce document s'est concentré sur l'analyse des principaux enjeux issus en premier lieu du travail réalisé avec les habitants.
- ▶ **Le TOME 2** est un dossier cartographique qui appuie l'ensemble du travail (tomes 1 et 3).

Ce TOME 3 est un dossier de propositions à partir duquel les partenaires pourront retenir les bases d'un projet contractuel :

- ▶ *dans un premier temps, pour constituer un document cohérent, il rappelle l'introduction de la mission ainsi que les 10 conclusions du tome 1.*
- ▶ *dans un second temps, il propose un plan stratégique et un plan d'actions 2010-2014 destiné à concrétiser les principaux axes du schéma d'aménagement de N'Dé-Naniouni.*
- ▶ *enfin il fournit des éléments de chiffrage permettant de cadrer les ordres de grandeur budgétaires..*

1. RAPPEL DE LA DEMANDE

1.1 La source

- Elle est l'initiative d'un groupe de travail associant l'Etat, l'ADRAF et les représentants coutumiers au regard de la situation de la réforme foncière dans la région.
- Elle est cofinancée par la Mairie de Païta et l'ADRAF.
- Elle est suivie par un comité de pilotage associant l'État, la mairie de Païta, l'ADRAF, la Province Sud et les autorités coutumières de N'Dé et Naniouni.

1.2 Le contexte

Le contexte de notre mission est l'expression par le maître d'ouvrage de préoccupations diverses que nous pouvons synthétiser comme suit :

- *Alors que les premières attributions foncières se concrétisent, la question de la valorisation des terres coutumières est une préoccupation des coutumiers.*
- *« L'enjeu global de la mission est de parvenir à une mise en valeur cohérente des terres en conjuguant la vision des ressortissants de la zone et celle des collectivités »*
- *La commune de Païta se développe à un rythme soutenu. Entre la ville d'un côté et les lotissements du bord de mer, l'espace coutumier N'Dé-Naniouni a besoin de trouver sa place et ses perspectives. Il en va de l'harmonie communale et de la cohésion sociale.*

- *Des aménagements existants ou en projet à la périphérie immédiate de la zone N'Dé-Naniouni conduisent à considérer leurs interactions avec l'espace coutumier.*

1.3 Les objectifs

- Réaliser un diagnostic ciblé, concerté et participatif des terres coutumières en tant qu'espace de vie et de développement
- Proposer avec les acteurs des terres coutumières un avant-projet avec des orientations d'aménagement « ponctuelles et ciblées » et un plan d'actions à 5 ans
- Le dossier produit a vocation à servir de base de travail pour assister les partenaires institutionnels et coutumiers dans leurs discussions, négociations et arbitrages.

1.4 Documents constitutifs du dossier produit

Le délivrable final produit pour la totalité de la mission comprend :

- **Le rapport « schéma d'aménagement de N'Dé-Naniouni » constitué de 3 documents :**
 - *Tome 1 : Diagnostic et analyse des enjeux*
 - *Tome 2 : dossier cartographique*
 - *Tome 3 : Propositions pour un plan d'actions 2010-2014*
- Un diaporama de support de restitution (pm)

Le dossier produit a pris le parti d'aller à l'essentiel. Ainsi, il n'est pas fait mention d'éléments de présentation générale inutiles car parfaitement connus des partenaires.

1.5 Rappel méthodologique

Pour mener à bien notre mission, nous avons procédé comme suit :

- **Phase préliminaire (septembre 2009)**
 - Lecture de rapports et ouvrages sur la région
 - Récupération de données, DITTT, ADRAF, services techniques de Païta
 - Entretiens avec des témoins privilégiés (Mairie, ADRAF, animateurs, etc.)
 - Préparation de la phase terrain
- **Phase terrain (du 5 au 23 octobre 2009)**
 - Rencontres, réunions de travail, interviews
 - Traitement de l'information
- **Phase Analyse – rédaction (du 23 octobre au 7 décembre 2009)**
 - Analyses
 - Réunions de cadrage (coutumiers, services techniques)
 - Rédaction des délivrables

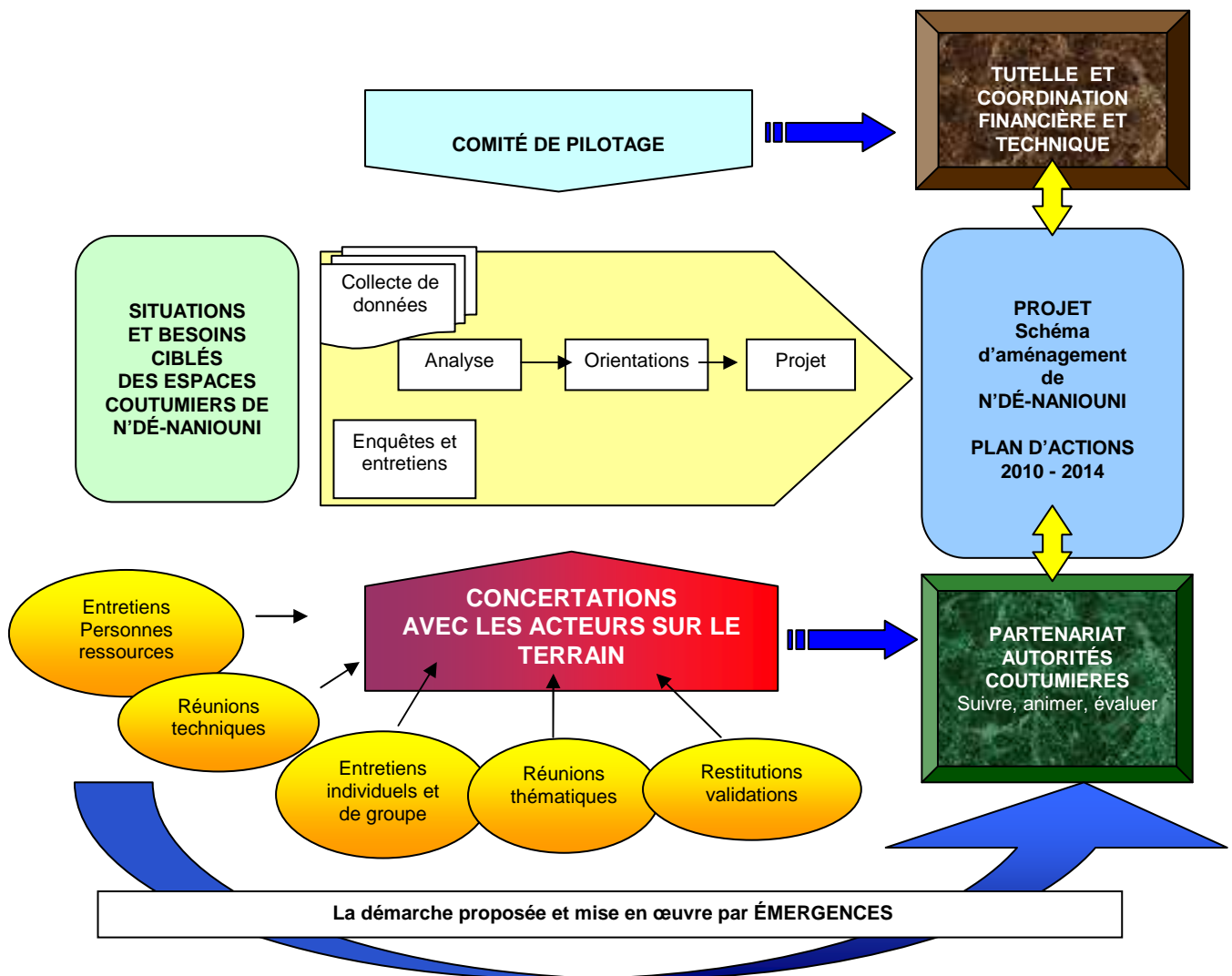


Figure 1 : méthodologie

- Le projet d'aménagement N'Dé-Naniouni n'aura de sens que s'il est le résultat d'une dynamique partagée et volontaire des acteurs :
 - Responsables et citoyens des espaces coutumiers
 - Collectivités et partenaires externes

- Il n'était pas question de « techniciser » la mission mais bien de partir du terrain et de la base pour faire remonter son expression, ses contraintes, ses attentes et ses dynamiques.

1.6 Un champ d'étude recentré selon le contexte réel

Le 5 octobre 2009, jour du lancement de la phase terrain, l'annonce faite à Philibert Atché par le représentant de l'État mentionnant son expulsion sous 1 mois de la propriété de TIARÉ occupée illégalement a bouleversé la réalisation de la mission.

Le conseil de N'Dé n'a pas accepté l'offre de concertation au travers de l'étude avec concomitamment la perspective d'expulsion. Il a signifié l'arrêt du travail prévu dès le 6 octobre. Sa position a été renforcée par la réunion coutumière du 17 octobre rassemblant les autorités de N'dé, Naniouni et le grand Chef Païta, même si celle-ci est restée controversée.

Après concertation avec le maître d'ouvrage le travail s'est redéfini de la façon suivante :

- redéploiement sur Naniouni mais en gardant chaque fois que cela était possible la dimension d'interaction avec l'espace N'Dé.
- dans la mesure du possible, maintien d'éléments de diagnostic sur N'Dé, même restreints par le blocage du conseil (familles ayant fait la démarche volontaire de nous rencontrer, approche population, conseiller municipal de Païta originaire de N'Dé, etc.).



B. RAPPEL DES ENJEUX MAJEURS ISSUS DU DIAGNOSTIC

1. DÉFINITIONS

- ▶ Un enjeu est ce que, sur le terrain, l'on risque de perdre ou de gagner.
- ▶ Un enjeu est ce qu'un problème ou une tendance porte comme changement pour son public cible
- ▶ Un enjeu est un sujet de préoccupation pour quiconque participe au processus d'évaluation ou est touché par l'action. Il s'agit habituellement de répercussions négatives sur l'environnement ou les personnes.

La sélection des enjeux procède d'une démarche simple :

- La prise en compte de ce que les habitants de N'Dé-Naniouni nous ont dit
- Le croisement des discours avec les constats factuels (les faits) et données objectives

2. LA MATRICE DES ENJEUX

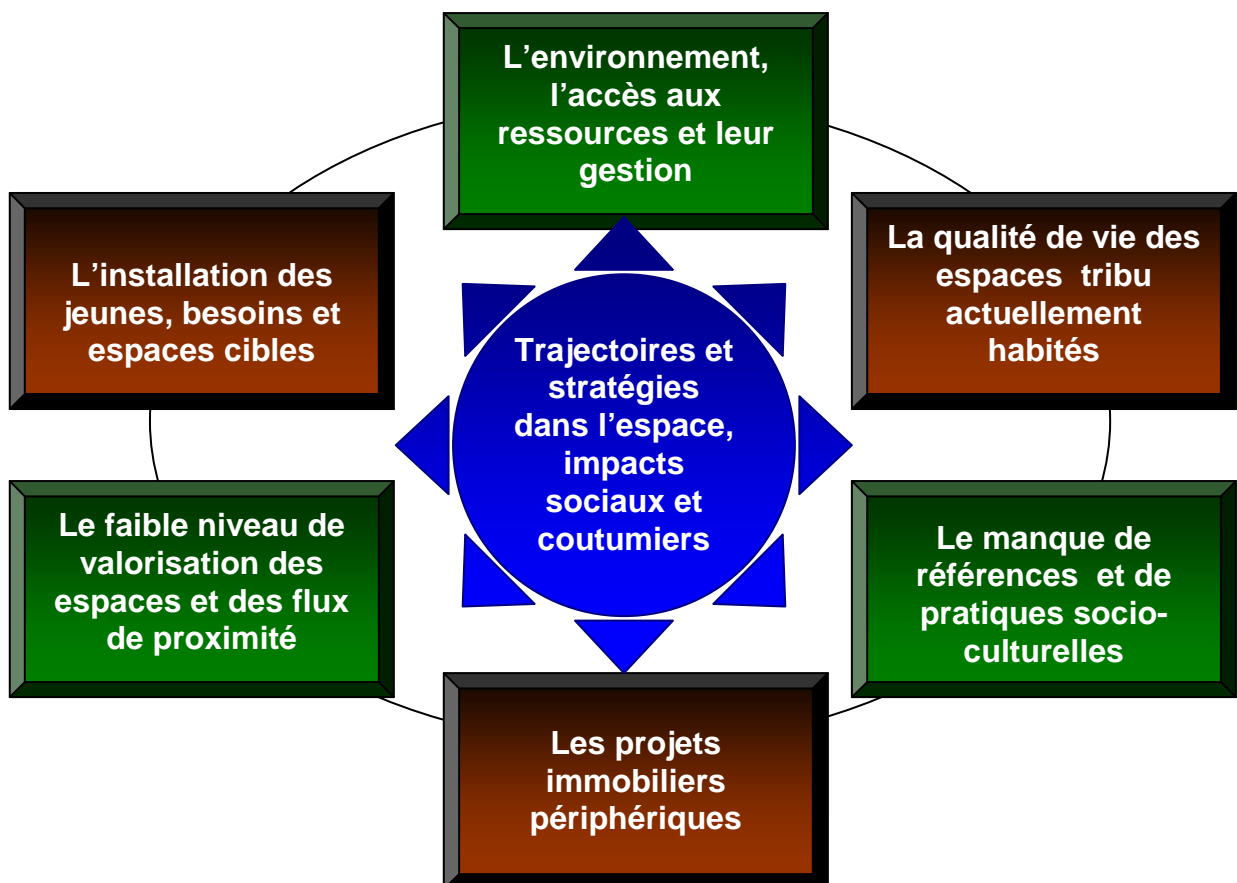


Figure 2 : les enjeux d'aménagement des tribus N'DÉ-NANIOUNI

C. RAPPEL DES CONCLUSIONS GÉNÉRALES DU DIAGNOSTIC

Nos conclusions ont tenté une compréhension de la trajectoire des espaces coutumiers, de leurs situations et perspectives d'abord par la valorisation des paroles collectées à la base, sur le terrain, mais également par le recul que peuvent apporter les données factuelles et le regard externe.

Les **10 conclusions** que nous rappelons ci-après sont à la source des propositions qui suivront et qui nous ont orientés pour :

- **choisir les grandes finalités** vers lesquelles on veut tendre à 10 ans
- **fixer les axes stratégiques** donc les grandes orientations qui regrouperont les actions à 5 ans
- **lister les actions prioritaires**, les objectifs à atteindre et les moyens nécessaires, notamment pour les investissements publics.

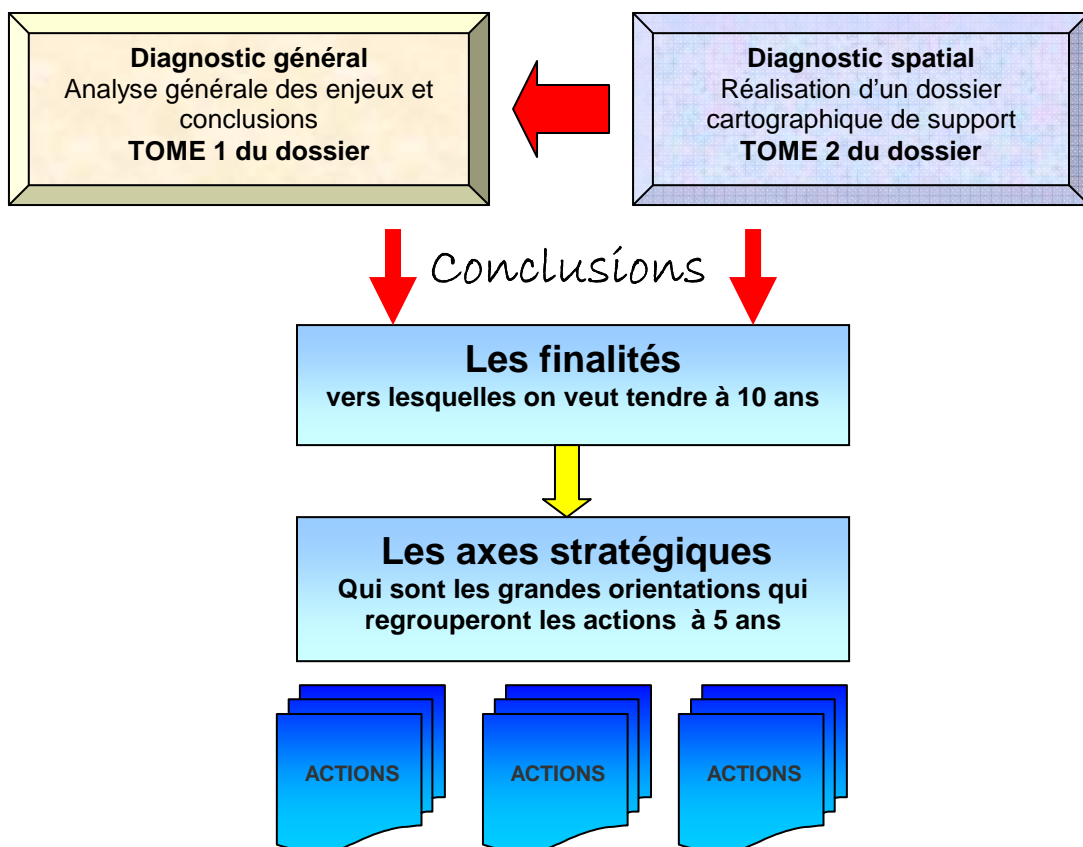


Figure 3 : diagramme d'élaboration du plan d'actions

CONCLUSION 1

UNE POPULATION EN CROISSANCE COMPOSANT UN ENSEMBLE SOCIAL AUX LIENS MULTIPLES ET COMPLEXES

- N'Dé et Naniouni pèsent ensemble environ 500 habitants pour 140 maisons. Les deux tribus qui se partagent quasiment à égalité (250 habitants pour 70 maisons-foyers) sont en croissance bien qu'il semble que celle-ci ait été faible ces 5 dernières années.
- Cette population se répartit de façon très hétérogène en une 20^{aine} de familles d'appartenance (une 10^{aine} par tribu). En effet, 6 familles (30%) pèsent 75 % de la population et 3 d'entre elles plus de la moitié (Koindredi, Kotopeu, Gaïa).
- Les habitants de N'Dé-Naniouni sont originaires de N'Dé-Naniouni à 75%, ce qui donne la mesure des liens de croisements multiples reliant les familles. De plus, ces familles se redécomposent en branches distinctes selon des lignées de descendance.
- Ces familles se réfèrent à des clans. Les principaux sont les clans Kambwa Beyé (chefferie), Kambwa Djaïbéré (Djaïbré), Kambwa Boiverin, Néboura, Nekwia. Certaines personnes se réfèrent au clan pêcheur Wowe avec des liens plus ou moins contestés.
- A chacun des niveaux, tribu, clan, famille, branche, foyer, les alliances et les oppositions sont parfois en cohérence, parfois contradictoires. Un milieu coutumier aussi complexe et riche doit être compris. Même si cette compréhension ne permet pas en soi de résoudre les problématiques, elle permet d'éviter des erreurs dans la conduite de la relation institutions-N'Dé-Naniouni

CONCLUSION 2

UNE LIEN A L'ESPACE FORTEMENT PERTURBÉ PAR UNE HISTOIRE FONCIÈRE QUI N'EST PAS ENCORE STABILISÉE

- Une histoire tourmentée où se sont succédés des guerres, conflits et déplacements. De la conquête Kambwa (avant 1850), aux guerres d'établissement de la colonie (1850-1860), ouvrant l'accès par concessions successives aux colons à la plupart du territoire de la chefferie Mwanugo (Manongaès) (1860-1930), les familles ont été contraintes à différents déplacements.
- Les réserves créées en 1868 sont les premières. S'y rajoutent la jouissance du bord de mer de N'Dé et Tiaré. Celle de N'Dé sera occupée assez rapidement face aux pressions des concessions dans le bassin de Naniouni. N'Dé sera brûlée (lèpre) et sa population transférée sur Naniouni et Ducos, puis reconstituée. La réserve de Naniouni sera occupée plus tardivement (1930), les familles quittant progressivement la concession de l'ancien chef Titéma Watton.
- En 1981, les coutumiers qui avaient la jouissance depuis le 2 février 1868 du littoral de Tiaré (baie de Nakoué, Nékwei) la cède pour l'extension d'un projet de complexe touristique de Tiaré comprenant le terrain à vendre par Carmen Girard. Les autres cessions Carmen Girard permettront l'agrandissement de réserve et la constitution du stock foncier avec l'accord des coutumiers pour le maintien de son fils (Constant) sur environ 329 ha.
- 1983 cessions en agrandissements de réserve 675 ha et en locations (832 ha)
- 1999 -2009 : conflits sur la réserve entre Naniouni et éleveurs de N'Dé, occupation de Tiaré racheté par un promoteur. Les locations individuelles sont attribuées à des GDPL familiaux (411 ha), tout le reste de l'espace soit 1014 ha est en stock (ex-Carmen Girard, Ex-JP Constant, COUI) et a vocation à être restitué à l'espace coutumier.
- Le conseil des anciens de N'Dé-Naniouni n'a pas résisté à ces crises qui ont déchiré les 2 tribus et après plusieurs années de dysfonctionnement, chaque tribu a structuré son propre conseil (2009).

CONCLUSION 3

LA NÉCESSITÉ INCONTOURNABLE D'UN COMPROMIS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR ASSEOIR UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DURABLE

- Depuis une 10aine d'années, N'DÉ et Naniouni ont traversé des crises graves. Elles ont concerné plus particulièrement le bassin de Naniouni (autour de la baie de Nényura) et notamment l'usage des terres de la réserve et de l'ex-propriété Carmen Girard. Également le littoral de Narua à Tiaré. Personne ne veut revivre les événements passés, à aucun prix.
- L'histoire interne des familles de N'Dé-Naniouni et celle de la région ne permettent pas à un individu, à une branche familiale, à une famille, à un clan d'avoir ni totalement raison, ni totalement tort. Les réalités sont à ce point emmêlées que toute action appelle une réaction. Populations et institutions s'y perdent.
- Dans ce contexte, les chefs de familles de N'Dé-Naniouni ont 3 alternatives :
 - *Continuer de creuser le fond du trou, au cas où l'on pourrait s'enfoncer un peu plus.*
 - *L'immobilisme : dans ce cas les politiques d'aménagement ne pourront concerner au mieux que les espaces actuellement habités et au pire l'immobilisme étant justement ce que certains ne supportent plus, il génèrera des tensions qui pourront bloquer ces aménagements déjà restreints.*
 - *Un accord d'intérêt général : sans renier le passé, il doit être fondé sur les enjeux qui engageront l'avenir des enfants de N'Dé-Naniouni et sera la seule option permettant d'avancer sur un schéma d'aménagement concerté durable.*
- Chacune de nos conclusions, issues de l'analyse de données objectives et de la concertation fait ressortir des éléments qui contribuent à alimenter cette dernière option

CONCLUSION 4

CHAQUE TRIBU EST DANS UN ESPACE PARTICULIER QUI PRÉSENTE DES CONTRAINTES SPÉCIFIQUES D'AMÉNAGEMENT DE SES ZONES HABITÉES

N'DÉ

- Sa zone habitée valorise au maximum le peu de surface aménageable (environ une 30^{aine} d'ha soit 10 % des 297 ha de la réserve). La densité de l'habitat est de 3 à 4 maisons/ha habitable. Il reste quelques espaces d'installation mais très ciblés et limités par l'espace confiné. La quasi totalité des maisons sont connectées aux réseaux qui traversent la tribu.
- Les trois axes majeurs du besoin sont : ponctuellement des extensions de réseau pour de l'installation résiduelle, l'identification d'un nouvel espace d'extension de la tribu et la sécurisation de sa traversée par la RM3.

NANIOUNI

- Dispose de plus d'espace environ 70 ha dont 15 ha inondables, la tribu présente une densité d'environ 1,2 maisons/ha habitable. Les carences d'aménagement et d'équipement sont élevées. Les priorités sont clairement identifiées et concernent notamment l'AEP (adduction d'une zone et la réfection du réseau), l'assainissement des eaux pluviales, l'accès hors d'eau à certains quartiers et la sécurisation de portions de la RM16
- Bien qu'en théorie il reste de l'espace disponible aménageable, la réalité foncière est complexe, l'accès à ce potentiel ou à du foncier alternatif est inégal. Cela ouvre à la nécessité de travailler l'extension de l'habitat à la fois sur l'emprise actuelle de la tribu mais à ouvrir une nouvelle zone d'installations.

CONCLUSION 5

L'INSTALLATION DES JEUNES EST UNE PRÉOCCUPATION GÉNÉRALE PRIORITAIRE DE LA POPULATION. LE PASSAGE DU DISCOURS AUX PROJETS ET DES PROJETS A LA RÉALITÉ EXIGE UN TRAVAIL APPROFONDI DES CONSEILS COUTUMIERS AVEC LA COLLECTIVITÉ PUBLIQUE

- Sur 109 jeunes de 18 à 30 ans, 4 jeunes sur 5 (80 %) sont chez les parents. Mais la disparité est forte entre Naniouni (26 % installés) et N'Dé (13 % installés soit 2 fois moins). En moyenne sur les 135 maisons seules 10 % sont occupées par des jeunes de moins de 30 ans.
- Un projet Nécibwé comme solution unique pour l'installation des jeunes des 2 tribus ne semble pas réaliste. Les échanges approfondis révèlent que les descendances mâles sont sur des trajectoires d'installations diversifiées (tribu, GDPL, extérieur) et que l'on ne peut pas rassembler au même endroit tous les jeunes, certains restent encore sensibles compte tenu des évènements passés.
- La concrétisation d'une installation ne se décrète pas, elle est soumise à un ensemble complexe de facteurs socio-économiques (autonomie financière, situation de famille, vision individuelle, statut des filles, engagement et vision du chef de famille, etc.)
- En ciblant les sites bord de route et de réseaux, deux sites privilégiés s'imposent :
 - Dans le bassin de Naniouni : Nécibwé montagne et les 2 vallées à l'entrée de Naniouni (potentiel 70 ha)
 - Dans le bassin de N'Dé en façade de la baie de Port Laguerre La propriété COUI (450 ha) juste avant l'entrée de N'Dé présente un très fort potentiel (près de 130 ha)
- Une première approche ciblant les 18-40 ans pourrait compter 35-40 installations sur 5 ans, 50-50 entre N'Dé et Naniouni. Pour N'Dé le programme viserait majoritairement un lotissement tribal sur le site de Coui. Pour Naniouni les installations viseraient autant la tribu qu'un nouveau lotissement. Soit 2 premières tranches de 12 lots chacune pour les 2 nouveaux sites.

CONCLUSION 6

UNE OUVERTURE SIGNIFICATIVE ET HÉTÉROGÈNE SUR LE SALARIAT MAIS UNE PRÉCARITÉ IMPORTANTE. UN TRÈS FAIBLE NIVEAU DE VALORISATION DES ESPACES ET DES POTENTIELS DE PROXIMITÉ

- L'ouverture sur le marché est réelle avec 176 personnes soit 60 % des 289 actifs (+ de 18 ans) ramenant des revenus plus ou moins réguliers. Contrepartie normale de la proximité urbaine, l'ouverture sur le marché de l'emploi salarié est dominante avec 123 salariés permanents soit 42 % des actifs.
- Les 40 % des actifs restant (113) comptent des profils bien différents. Un peu plus de la moitié (62) sont souvent des femmes occupées en tribu à des activités familiales. Le reste (51) sont sans activité soit 18 % des actifs, souvent des jeunes ce qui démontre la difficulté d'insertion renforcée par un faible niveau scolaire.
- Il faut donc faire le constat que la précarité est une réalité car dans près de deux maisons sur 5 (38% des 135 maisons), il n'y a aucun salarié permanent.
- Pour autant, le constat est hétérogène. N'Dé est plus tournée sur le grand Nouméa (98%) et le salariat y est nettement supérieur (70 % des maisons ont au moins 1 salarié permanent). Naniouni est plus refermée avec une précarité nettement supérieure puisque presque une maison sur deux (45 %) n'ont aucun salarié permanent. Mais son ouverture à la proximité est supérieure (13 %).
- La création d'activités économiques valorisant l'espace coutumier (ou en leur sein) est quasi nulle. La très forte instabilité foncière et la proximité urbaine et ses opportunités en sont les raisons majeures. Les pratiques vivrières sont encore vivaces pour la pêche et la chasse, en revanche elles sont très faibles pour les jardins.
- Hormis le cas de Naïa qui a généré des transferts financiers divers importants mais à court terme, la valorisation des opportunités de proximité immédiate (passage route, lotissements bord de mer) est structurellement très faible. L'ouverture à une économie de proximité génère quelques idées-projets trop isolés pour déboucher sachant que de plus, depuis 10 ans, les conflits ont été un frein majeur à l'initiative locale.

CONCLUSION 7

LA PRÉOCCUPATION MAJEURE D'ACCÈS AU LITTORAL ET DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX INTERNES ET EXTERNES CIBLÉS

- Pour la population dans son ensemble, le rapport à la mer est essentiel. Le littoral de proximité est considéré dans sa diversité : baies de Port Laguerre et de Nénuyra, certains îlots et les dernières plages proches pas encore privatisées « de fait » (Tiaré).
- Ainsi pour N'Dé, se développer face à sa zone de pêche revêt un sens particulier (baie de Port Laguerre). Seul l'espace « location Coui » le permet. Pour les deux tribus l'accès à une plage de Tiaré et à certains îlots est un élément déterminant du bien être à long terme. Il a également valeur de symbole fort.
- Ces enjeux appellent plusieurs visions structurantes.
 - *La prise en compte des baies et des terres les bordant dans la réflexion foncière d'intérêt général et sa nécessaire ouverture.*
 - *La nécessité d'un projet concerté garantissant la jouissance de la plage de Nékwei (Tiaré).*
 - *Des préoccupations environnementales avec la qualité des eaux de la baie de Port Laguerre et une identification de la zone de pêche tribale N'Dé-Naniouni.*
 - *Des projets de débarcadère ou d'aménagement de sites permettant de développer des activités*
- Au niveau terrestre, les risques sont ciblés. Ils concernent avant tout la population et ses pratiques de pollutions diffuses mais également l'érosion et la baisse de fertilité de certains écosystèmes (feux et zone inondable).
- Ces enjeux et préoccupations appellent donc un renforcement de la maîtrise des conseils sur la gestion des espaces, un rapprochement de ces conseils avec les collectivités pour progresser dans les aménagements, les services publics et l'intégration au sein des projets structurants de la zone.

CONCLUSION 8

DES LIENS SOCIAUX PERTURBÉS ET LE CARACTÈRE PRIMORDIAL DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-CULTUREL

- Il ne peut pas y avoir d'aménagement durable et a fortiori de bien être au sein d'un espace dont la population est habitée par trop de tensions internes. Comme nous l'avons vu, de multiples processus anciens et récents ont exposé N'Dé-Naniouni à de profonds déséquilibres socio-culturels (pratiques culturelles, coutume, langue, lien à l'espace, conflits fonciers, économiques, générationnels).
- Il apparaît clairement que deux composantes distinctes sont essentielles et doivent être renforcées :
 - Les conseils des chefs de clans car l'époque d'une seule unité de gestion N'Dé-Naniouni semble révolue et que sans leur retour à un fonctionnement normal et coordonné peu de choses seront possibles
 - Les associations comme par exemple le comité Saint Antoine (N'Dé et Naniouni) et l'association Negnü (jeunes de Naniouni). Elles portent des projets fédérateurs et renforçant la cohésion entre N'Dé et Naniouni, entre familles, entre générations.
- La considération des projets et dynamiques propres en cours au sein de ces organisations sera déterminante (communes des tribus, maisons de jeunes, espace aménagé pour les centres aérés bord de mer, chapelle, échanges externes, etc.) La politique DSU communale prend ici toute sa signification, en y trouvant des relais et surtout en pérennisant les dynamiques collectives internes impliquant les jeunes.
- L'espace N'Dé-Naniouni est riche d'histoires, de sites et encore de témoins. Tout projet issu de N'Dé-Naniouni capitalisant ces richesses et reconnectant la population à ses liens culturels sera d'autant plus important que la transmission du lien semble très limitée voire complètement bloquée, ce qui est classique. Il faut créer les espaces libérant la parole.

CONCLUSION 9

LA DIFFICULTÉ A GÉRER LE RAPPORT AUX PROJETS D'INVESTISSEMENT DU LITTORAL

- D'un point de vue général, les lotissements privés du bord de mer renvoient aux populations de N'Dé-Naniouni la réalité contrastée du sous-aménagement de leur espace et renforce l'enjeu du rééquilibrage spatial communal. Ce dernier dépend de la politique communale (projet de PUD).
- Par ailleurs, on a vu la fragilité des légitimités foncières conduisant à des relations entre investisseurs et coutumiers peu représentatives de l'intérêt général. L'impact d'un projet ne concerne pas uniquement quelques individus opposant leur légitimité. Ainsi, les concertations partielles ou confisquées par certains génèrent des frustrations, des suspicions qui se développent entre N'Dé et Naniouni et au sein de chaque tribu. Le milieu social fragile chargé des contentieux passés offre un terrain sur lequel les enjeux de pouvoir financier et foncier conduisent rapidement au développement de crises graves (Naïa)
- La population ne veut pas revivre ces « années de plomb ». Sur Tiaré, ancienne jouissance coutumière et site mitoyen de l'espace coutumier, elle appelle vivement à des concertations maîtrisées qui associent les deux tribus. Les investisseurs, aussi ouverts soient-ils, ne peuvent se substituer aux coutumiers. Se pose alors la question du pilotage et de l'accompagnement d'un projet de partenariat qui devrait intégrer si possible un équipement hôtelier, pour pérenniser les retombées.
- Le pilotage et sans doute le partenariat institutionnel s'avèrent nécessaires, d'une part pour garantir des retombées raisonnables et d'autre part pour s'assurer que la structuration côté coutumier soit cohérente et l'accompagner dans le temps.
- Enfin, il faut absolument apporter une réponse concrète à la légitime aspiration des familles de N'Dé-Naniouni à disposer d'un accès à une plage de qualité (Tiaré) et faire en sorte que cet espace soit non seulement une ouverture privilégiée à leur réserve de pêche mais aussi un site permettant de mettre en œuvre des activités d'accueil et d'animation des jeunes (centres de vacances, etc.)

CONCLUSION GÉNÉRALE 10

- Consécutivement à l'annonce d'expulsion sur Tiaré, le diagnostic participatif de l'espace N'Dé-Naniouni a souffert du retrait de certains coutumiers de N'Dé et par conséquent de la non participation en tant que telle de son conseil.
- Malgré tout, la parfaite participation de Naniouni ayant été complétée par des échanges significatifs sur N'Dé, nous proposerons, dans ce contexte, la meilleure vision possible des principales orientations d'un schéma d'aménagement durable de N'Dé-Naniouni.
- Tenant compte des 9 conclusions thématiques précédentes, ses grands principes se fonderont sur les 5 éléments structurants suivants :

Élément 1

- Privilégier un compromis d'intérêt général sur l'espace et son aménagement engageant les deux tribus (conseils)

Élément 2

- Mener si possible la réforme foncière sur la base du schéma d'aménagement et de GDPL tribaux (intérêt général plutôt que liens particuliers controversés)

Élément 3

- Ouvrir l'espace de chaque tribu sur la base du principe de réalité constatant les bassins d'influence et de gestion respectifs. Ainsi :
 - Développer N'Dé sur le bassin de la baie de Port Laguerre vers Coui.
 - Développer Naniouni sur le bassin de la baie de Nényura de Narua à Nécibwé.
- Garantir l'accès au littoral et rechercher des partenariats de projets équilibrés et transparents (Tiaré)

Élément 4

- Contractualiser sur plusieurs années des actions d'aménagement ciblées répondant aux besoins de base clairement identifiés, d'une part en améliorant les espaces actuellement habités mais également en ouvrant de nouveaux espaces d'installation.

Élément 5

- Élaborer le projet en tenant compte du besoin aigu de liens socio-culturels et de la précarité appelant une meilleure valorisation de l'économie de proximité

D. LES FINALITÉS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

1. LES FINALITÉS

1^{ère} FINALITÉ

Renforcer la cohésion sociale et coutumière pour maîtriser la gestion des espaces ainsi que celle des activités locales et de leurs retombées

2^{ème} FINALITÉ

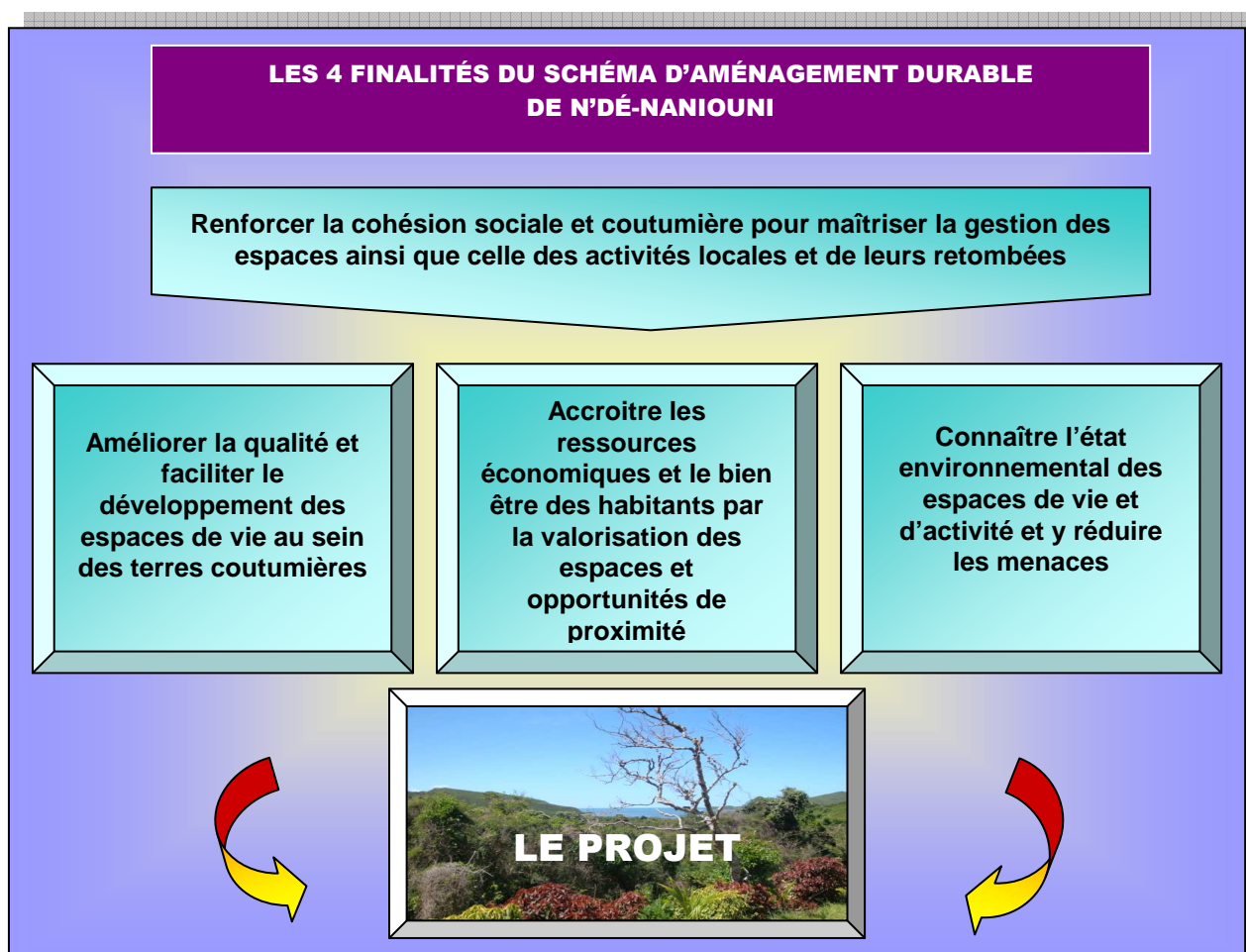
Améliorer la qualité et faciliter le développement des espaces de vie au sein des terres coutumières

3^{ème} FINALITÉ

Accroître les ressources économiques et le bien être des habitants par la valorisation des espaces et opportunités de proximité

4^{ème} FINALITÉ

Connaître l'état environnemental des espaces de vie et d'activité et y réduire les menaces

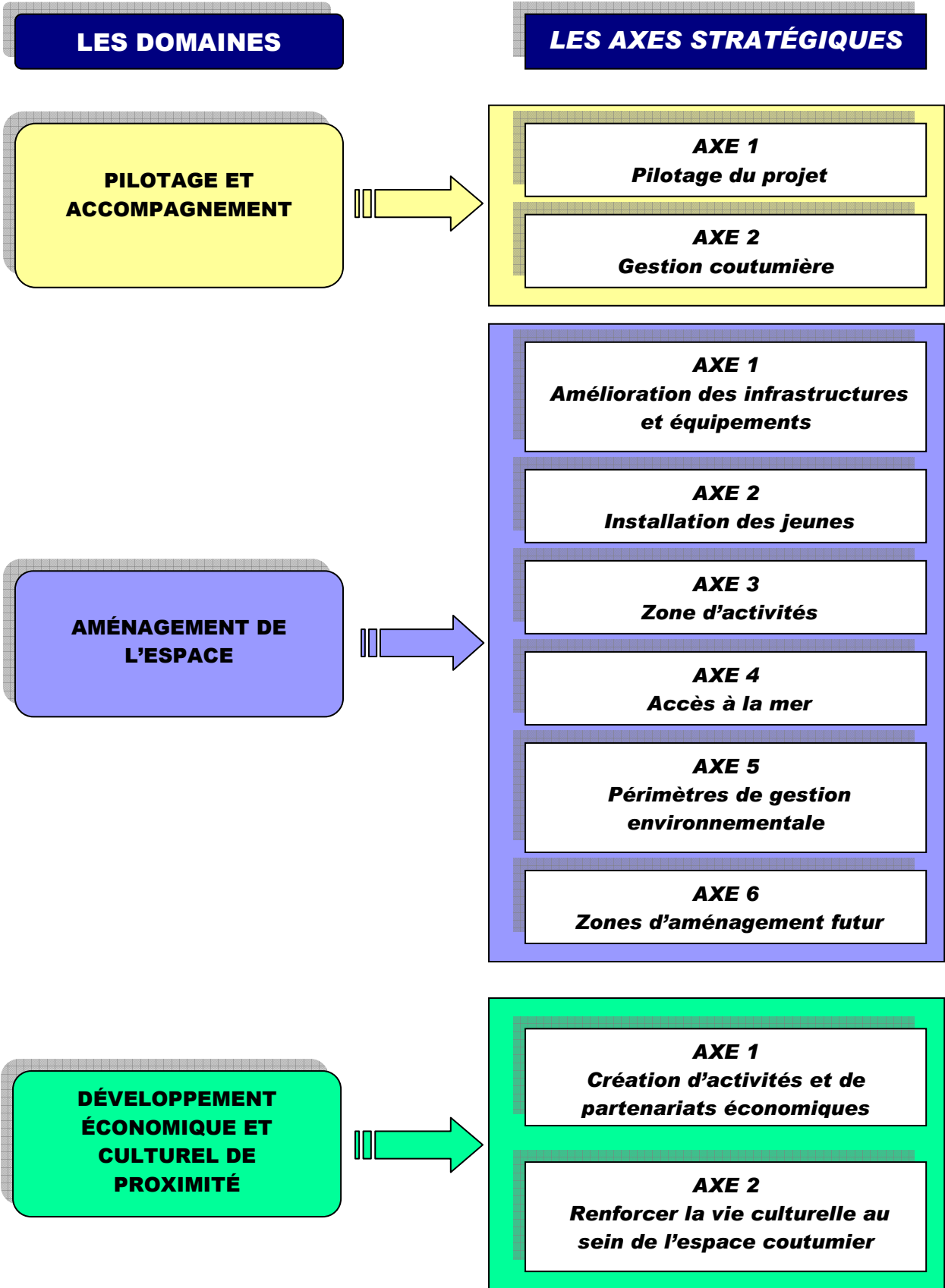


2. ESQUISSE D'INDICATEURS D'ÉVALUATION

L'équipe de suivi du projet devra préparer une grille d'indicateurs d'évaluation. Nous en introduisons ici quelques uns à titre indicatif pour initier la démarche.

finalités	intitulés	quelques exemples d'indicateurs
1	Renforcer la cohésion sociale et coutumière pour maîtriser la gestion des espaces ainsi que celle des activités locales et de leurs retombées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structures coutumières en place, se réunissant régulièrement et pratiquant l'ouverture aux jeunes et aux femmes ▪ Concertations régulières entre les 2 conseils des chefs de clans ▪ Concertations régulières avec le conseil de l'aire ▪ Régularité, nature et nombres d'actes coutumiers entérinés pour l'affectation et la gestion des espaces et activités ▪ Augmentation des manifestations socio-culturelles ▪ Organisation de centres aérés/colonies au bord de mer
2	Améliorer la qualité et faciliter le développement des espaces de vie au sein des terres coutumières	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement de deux zones d'extension de N'Dé et Naniouni. Lots créés. ▪ Augmentation du taux de jeunes installés. Installations/an. ▪ AEP 365 j/365 en tout point ▪ Capacité d'accès tout temps ▪ 0 accident véhicules-piétons et carrefour RM3 et RM16 ▪ Augmentation du linéaire de voirie sécurisé
3	Accroître les ressources économiques et le bien être des habitants par la valorisation des espaces et opportunités de proximité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation durable des emplois de proximité ▪ Augmentation des emplois de service ▪ Augmentation des échanges commerciaux sur l'axe RM3
4	Connaître l'état environnemental des espaces de vie et d'activité et y réduire les menaces	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir un état biologique initial de la baie et des indicateurs biologiques de suivi ▪ Réduction des rejets amont non traités ▪ Fonctionnement de filières gros déchets et carcasses de voiture

E. LES DOMAINES ET AXES STRATÉGIQUES DU PROJET



La cohérence d'ensemble du plan stratégique est proposée dans le diagramme de synthèse qui suit :

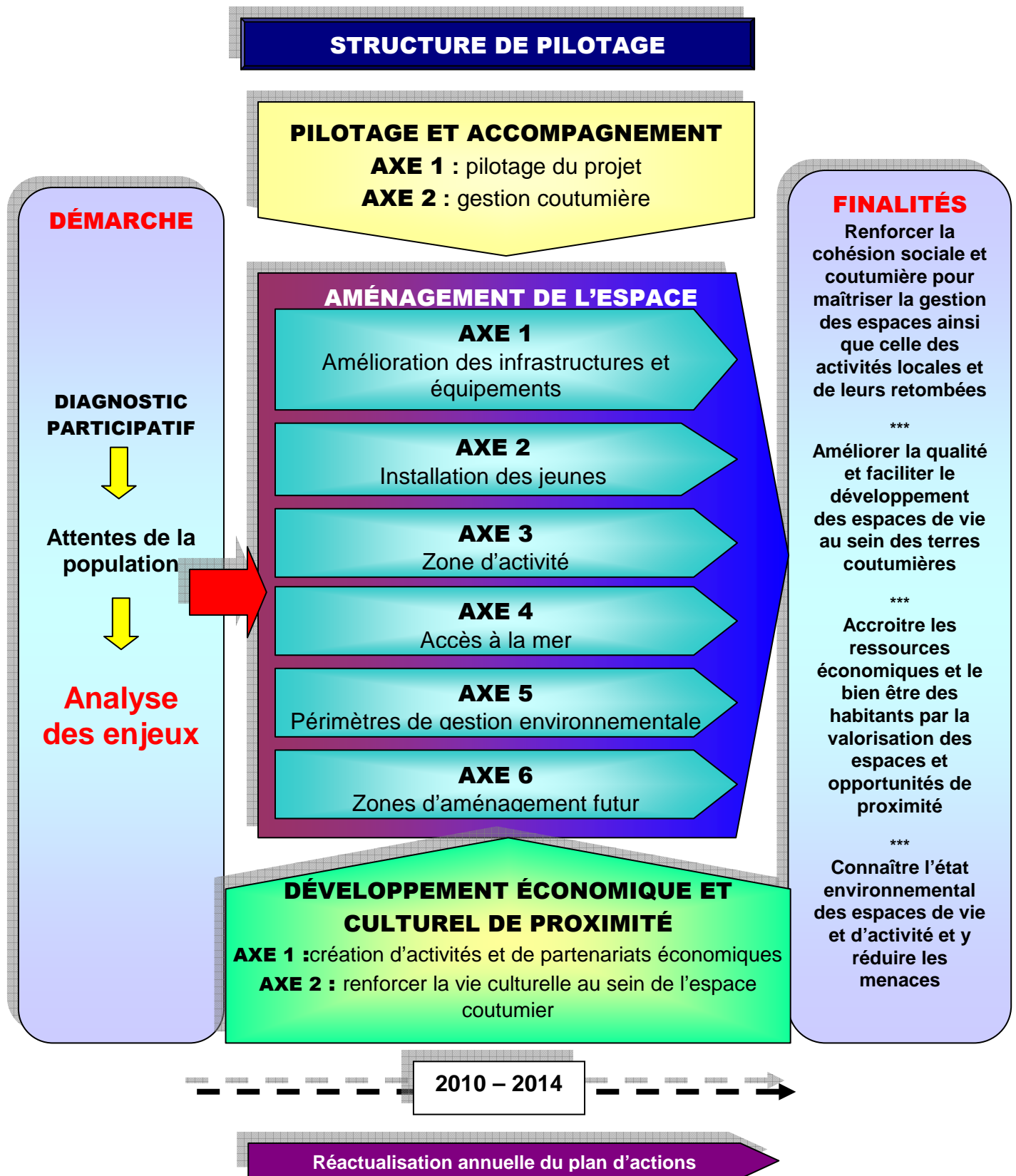


Figure 4 : diagramme de synthèse du plan stratégique « schéma d'aménagement de N'Dé-Naniouni »

F. LA PROBLÉMATIQUE DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Nous abordons volontairement cette question fondamentale avant de détailler la proposition de projet. Nous rappellerons les éléments suivants .

1. UNE PROBLÉMATIQUE STRUCTURELLE

Dans les espaces relevant du droit civil :

► les collectivités locales (Commune et Province) font valoir leurs orientations.

► un schéma d'aménagement pourra être le fil conducteur permettant d'aboutir à des modalités de gestion opérationnelle de l'aménagement et du développement au travers de procédures opposables aux tiers (zones d'aménagement concertées, plan d'urbanisme directeur).

► le financement des aménagements est largement capté par les promotions immobilières et le marché privé, avant que ceux-ci ne soient rétrocédés. Les collectivités se concentrent sur les réseaux structurant l'espace (infrastructures primaires).



Dans notre espace Ndé – Naniouni la situation est tout autre :

► Les terres coutumières étant inaccessibles, incommutables et inaliénables, l'aménagement ne peut se financer sur un marché immobilier et doit être pris en charge par les collectivités locales ou faire l'objet de plans de financement particuliers.

► Une partie importante de l'espace est en stock ADRAF et donc non stabilisé

► Initialement il n'y avait qu'un conseil N'Dé – Naniouni. De ce fait, l'affectation de certaines zones à la réserve de Naniouni bien que mitoyennes de N'Dé ne posait pas problème. Aujourd'hui, c'est différent, avec 2 conseils, la situation est complexe et toute tension entre les tribus peut se répercuter sur le pouvoir ou la dépendance de l'une comme de l'autre.

► les terres coutumières relèvent de décisions (actes coutumiers) prises par le conseil des chefs de clans concerné. Ces décisions peuvent couvrir tous les domaines (affectation des terres, zonage des terres, règles d'usage, règlements environnementaux, mode de gestion etc.). Mais aucun cadre adapté n'est aujourd'hui pensé pour accompagner durablement cette



gestion et rationaliser les politiques publiques dans ces espaces.¹

- ▶ Il n'existe toujours pas de fond de garantie des terres coutumières alors même que cette disposition est prévue par l'accord de Nouméa.
- ▶ La temps est une dimension fondamentale à intégrer pour parvenir à des solutions stables fondées sur une réelle compréhension et sur l'adhésion au processus.

2. LA NÉCESSITÉ D'UNE APPROCHE CONTRACTUELLE

En conséquence de ce qui précède, le schéma d'aménagement N'Dé – Naniouni ne pourra se réaliser de façon cohérente et globale qu'aux conditions suivantes :

- ▶ stabilité sociale dans la zone
- ▶ détermination d'une structure pilote chargée de finaliser une première tranche de programme contractualisée sur 5 ans
- ▶ conseils de N'Dé et de Naniouni structurés officiellement (entérinés par le conseil d'aire) et actifs (à même de produire des actes coutumiers)
- ▶ disposer de temps pour une concertation réelle entre les conseils de Naniouni et N'Dé
- ▶ une réforme foncière qui s'inscrit dans la cohérence du schéma concerté

Le principe de réalité soumettra de fait le projet à **deux paramètres importants** :

Si N'Dé ne stabilise pas son conseil et/ou ne rentre pas dans le processus projet

- ▶ le dossier foncier restera gelé
- ▶ N'Dé n'aura aucune ouverture d'espace d'habitat nouveau et restera bloquée
- ▶ il pourra être sélectionné dans les propositions suivantes un plan d'actions Naniouni répondant à la plupart des besoins identifiés

Les conditions de financement du projet

- ▶ concernant les infrastructures publiques et la sécurité, le financement est 100% public
- ▶ concernant le coût de viabilisation de lots d'installation sur terre coutumière, quelque soit la participation éventuelle négociée entre la collectivité public et la structure de gestion du foncier (par exemple un GDPL tribal), la participation coutumière sera limitée. D'autant plus limitée que l'on est dans une logique d'extension des zones d'habitat avec un public jeune aux ressources faibles (on se souvient que 45 % des foyers de Naniouni n'ont pas de revenus stables).
- ▶ l'enjeu réside notamment sur la responsabilisation des habitants pour la valorisation effective des zones aménagées (concrétisation des installations) et le paiement des consommations.
- ▶ La notion de contractualisation à 5 ans permet la hiérarchisation des priorités, étant entendu que les propositions présentées ci-après sont considérées comme importantes et motivées.

¹ En 2008, lors d'une mission pour la Province Nord nous avons proposé la conception de véritables outils et procédures adaptés avec création du « **PACTE coutumier** » (plan d'aménagement concerté de l'espace coutumier). – véritable moyen d'engager les tribus et GDPL et les collectivités dans l'aménagement et le développement.

G. LE PLAN D' ACTIONS

SE REFÉRER AU DOSSIER CARTOGRAPHIQUE (CARTE ZONE CIBLE D'AMÉNAGEMENT)

1. DOMAINE : PILOTAGE ET ACCOMPAGNEMENT (2 AXES – 8 ACTIONS)

1.1. Axe 1 : pilotage du projet

PILOTAGE ET ACCOMPAGNEMENT			
D1-AXE 1	ACTIONS		OBJECTIFS/ACTIVITÉS
	N°	Intitulé	
Pilotage du projet	D1 1.1	Nomination du pilote général	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Compte tenu de la réalité coutumière et institutionnelle disposer d'un pilote transversal
	D1 1.2	Finalisation du schéma d'aménagement durable	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Animer les évolutions et arbitrages apportés au projet ♦ En fonction des arbitrages décomposition du budget en tranches opérationnelles et tranches prévisionnelles ♦ Fixer les indicateurs d'évaluation ♦ Faire aboutir le projet en un « PACTE » coutumier de N'Dé-Naniouni avec engagement des partenaires 2010-2014
	D1 1.3	Animation du PACTE N'Dé-Naniouni	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Coordination du plan d'aménagement durable. Interface avec chaque partenaire ♦ Suivi des réalisations ♦ Propositions de solutions aux problèmes rencontrés ♦ Mise à jour du PACTE, réunion du comité de pilotage, validation des tranches prévisionnelles
	D1 1.4	Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Autocontrôle du schéma en cours de programme (suivi-évaluation) ♦ Évaluation externe en fin de programme
	D1 1.5	Médiation foncière (ADRAF)	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Poursuivre les médiations foncières en cohérence avec le schéma d'aménagement (stratégie par bassin et GDPL tribaux) ♦ Travailler en concertation N'Dé-Naniouni

1.2. Axe 2 : gestion coutumière

PILOTAGE ET ACCOMPAGNEMENT			
D1-AXE 2	ACTIONS		OBJECTIFS/ACTIVITÉS
	N°	Intitulé	
Gestion coutumière	D1 2.1	Structuration et fonctionnement des conseils	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Officialisation du conseil des chefs de clans de N'Dé ♦ Prendre des décisions, des actes coutumiers et les faire appliquer ♦ Mener la concertation au sein des tribus ♦ Mener une concertation N'Dé-Naniouni réelle
	D1 2.2	formations	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Utiliser le PACTE pour former les responsables coutumiers sur les besoins prioritaires ♦ Maîtrise des concepts de l'aménagement ♦ Mise en place de procédures de gestion des espaces (lotissements, environnement, etc.) ♦ Acquisition des méthodes de travail pour gérer la concertation interne
	D1 2.3	animation	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Mise en place du dispositif d'animation interne et de sa relation au pilotage (pérennisation des groupes de travail) ♦ Valoriser au maximum le réseau DSU Païta comme support ♦ Accompagner les autorités coutumières tout au long de la mise en œuvre du schéma d'aménagement durable



2. DOMAINE : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE (5 AXES – 33 ACTIONS)

2.1 Axe 1 : amélioration des infrastructures et des équipements

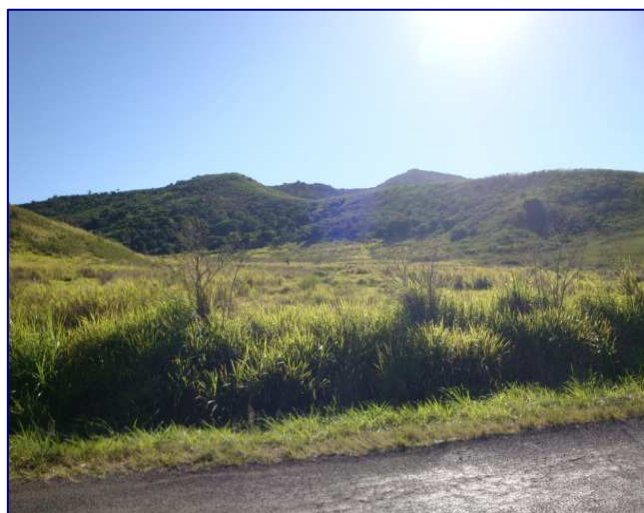
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE			
D2-AXE 1	ACTIONS		OBJECTIFS/ACTIVITÉS
	N°	Intitulé	
Amélioration des infrastructures et des équipements	D2 1.1	Schéma AEP N'Dé-Naniouni	<ul style="list-style-type: none"> Conception générale du réseau pour accompagner le schéma d'aménagement (AXE 1, 2, 3 et 4)
	D2 1.2	Réfection/mise aux normes AEP Naniouni (Zone A1)	<ul style="list-style-type: none"> Mise aux normes et sécurisation du réseau Sécurisation de l'alimentation en tout point de la tribu
	D2 1.3	AEP vallée matelots (zone A2)	<ul style="list-style-type: none"> Extension du réseau pour alimenter le hameau Genet
	D2 1.4	Plan des installations prévisionnelles à 5 ans sur la tribu de Naniouni (Zone A1)	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le travail engagé avec le conseil (travail du conseil) Fiabiliser les besoins VRD en repérant les sites effectifs d'installation à court-moyen terme Arbitrer les priorités
	D2 1.5	Étude du schéma d'assainissement pluvial de Naniouni (Zone A1)	<ul style="list-style-type: none"> Conception optimisée du système de drainage à ciel ouvert (actions 1.6 et 1.7) Durabilité de l'aménagement
	D.2 1.6	Travaux d'assainissement pluvial de Naniouni (Z A1)	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation des ouvrages et travaux d'assainissement selon étude
	D2 1.7	Voirie hors d'eau de Naniouni (Zone A1)	<ul style="list-style-type: none"> Ouvrages de franchissement du creek de Naniouni (axes vallée matelot, Nékotcho-Ninga) Rénovation du pont en bois « la pipe » Mise hors d'eau des pistes de Nékotcho et Ninga Études et travaux
	D2 1.8	Sécurité N'Dé – Naniouni (Zone A1 et A3)	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la sécurité le long de la RM3 en aménageant la traversée de la tribu de N'Dé Aménagement du carrefour Naniouni-RM3 Abris bus améliorés, points lumineux et sécurisation de certaines portions
	D2 1.9	Amélioration de l'assainissement pluvial de N'Dé (Zone A3)	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les écoulements du bassin versant de N'Dé dans certaines zone bas de versant - groupes d'habitations - RM3 - littoral posant problème. Sélection des points sensibles, conception des solutions et travaux

2.2 Axe 2 : installation des jeunes

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE			
D2-AXE 2	ACTIONS		OBJECTIFS/ACTIVITÉS
	N°	Intitulé	
Installation des jeunes	D2 2.1	Finalisation de l'évaluation des besoins à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Que les conseils poursuivent la concertation avec les chefs de familles pour identifier et valider les candidats, les zones cibles, le planning et les conditions ♦ Fixation par les conseils des conditions d'attribution ♦ Production d'un dossier validé par chaque conseil pour la zone le concernant
	D.2 2.2	Lotissement tribal de Nécibwé montagne (zone B)	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Étude d'une première tranche ♦ Acte coutumier avant réalisation ♦ Réalisation de la viabilisation
	D2 2.3	Lotissement tribal de Coui (zone C1)	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Préalable validation arbitrage des espaces fonciers (N'Dé-Coui ; Naniouni-bassin de Naniouni) ♦ Étude d'une première tranche ♦ Acte coutumier avant réalisation ♦ Réalisation de la viabilisation
	D2 2.4	Appuis ciblés à l'installation sur les espaces déjà attribués en tribu (Zones A1 et A3)	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Cf. actions D2/1.4 et D2/2.1 ♦ Assurer l'extension ciblée des accès et réseaux secondaires ♦ Faciliter les installations dans les espaces de proximité vides déjà longés ou maillés par les réseaux (A1 Naniouni principalement, A3 N'Dé (limité))
	D2 2.5	Plan concerté d'installations GDPL Mwii on wé (Zone A2)	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Mettre en cohérence le plan d'AEP de vallée matelot et la vision du programme d'installation (implantations/conduite) ♦ Après l'AEP réalisée, appui au cas par cas sur zone cible (A2)
	D2 2.6	Élaboration du règlement du lotissement tribal (zone B et C1)	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Le conseil concerné précise un règlement ou une charte de son lotissement

2.3 Axe 3 : zone d'activités

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE			
D2-AXE 3	ACTIONS		OBJECTIFS/ACTIVITÉS
	N°	Intitulé	
Zone d'activités (Zone D)	D2 3.1	Pré faisabilité	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Présélection activités-acteurs (besoins) ♦ Station service – magasin ♦ Marché N'Dé-Naniouni (déplacement installation actuelle ?) ♦ Ventes produits locaux (crabes), sculptures, etc. ♦ Mise en cohérence avec projet Narua débarcadère selon arbitrage du site.
	D2 3.2	Étude de conception de la zone	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Mettre en cohérence l'aménagement de l'entrée de Naniouni avec la zone d'activité ♦ 1^{ère} tranche ajustée aux besoins identifiés ♦ Ouverture à l'arrière vers zone d'aménagement futur habitat tribal (ZAF HT)
	D2 3.3	Détachement du lot de terrain	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Envisager plusieurs hypothèses (terre coutumière modèle ZA Baco, lot cédé à SCI, partenariat PROMOSUD etc.)
	D2 3.4	Réalisation de la première tranche d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Travaux de viabilisation et d'aménagement



2.4 Axe 4 : accès à la mer²

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE			
D2-AXE 4	ACTIONS		OBJECTIFS/ACTIVITÉS
	N°	Intitulé	
Accès à la mer	D2 4.1	Étude et choix du site du débarcadère public Option Narua (Zone E1) Ou Option Pointe Rousseau (Zone E3)	<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un équipement faisant défaut pour Païta Permettre à N'Dé-Naniouni de s'investir dans les prestations de service (gardiennage, lavage, etc.) Hypothèses de départ : Narua-Kôyoricité pour Naniouni ou Pointe Rousseau pour N'Dé Identifier le meilleur couple site-projet Disposer d'une petite infrastructure avec darse, rampe de mise à l'eau parking et réseaux eau-électricité-téléphone.
	D2 4.2	Piste RM23 tranche 1 opérationnelle (si option Narua)	<ul style="list-style-type: none"> Refaire et stabiliser la RM23 de l'embranchement RM3 à Kôyoricité Conception adaptée à circulation véhicules tracteurs de bateaux Première tranche jusqu'au site retenu pour la mise à l'eau
	D2 4.3	Viabilisation du débarcadère de (si option Narua)	<ul style="list-style-type: none"> Étude et réalisation des réseaux eau-électricité (téléphone selon évolution du réseau GSM)
	D2 4.4	Réalisation du débarcadère (Zone E1 ou E3)	<ul style="list-style-type: none"> Travaux d'aménagements maritimes et terrestres du débarcadère
	D2 4.5	Balisage entrée sortie baie de Nényura (si option Narua)	<ul style="list-style-type: none"> Sécurisation jour-nuit de l'entrée-sortie du débarcadère et de la baie de Nényura Étude du service des phares et balises Pose des balises
	D2 4.6	Piste RM23 Tranche 2 prévisionnelle (Zone E1 à E2) (si option Narua)	<ul style="list-style-type: none"> Refaire la RM23 du débarcadère de Narua (Kôyoricité ?) à Nekwei (Tiaré est Zone E2) Faciliter l'accès par la zone maritime à la plage publique de Nekwei (Zone E2) Permettre aux populations notamment de N'Dé – Naniouni d'accéder à une plage proche de leur environnement et lieux de pêche

² Compte tenu du rejet passé de N'Dé d'un projet sur la pointe Rousseau et du désengagement actuel du conseil de N'Dé, le projet de Narua porté par Naniouni est développé dans ce plan d'actions. Si le débarcadère de Narua était réalisé cela conduit logiquement à terme à réhabiliter la RM23 jusqu'à Nékwei (la plage de Tiaré Est)

Il est certain que si le projet devait se réaliser du côté de N'Dé, l'axe de la RM23 pour l'accès à Nékwei serait beaucoup plus coûteux que celui qui pourrait passer par Tiaré (Nécaré). Dans ce cas le schéma d'aménagement de Tiaré devrait intégrer nécessairement un réel accès public à la plage de Nékwei (pas un pseudo accès dont les contraintes physiques ou sociales sont telles que les habitants des tribus n'osent pas y passer et qui devient « privé de fait »).

2.5 Axe 5 : Périmètres de gestion environnementale (marine (M) et terrestre (T))

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE			
D2-AXE 5M	ACTIONS		OBJECTIFS/ACTIVITÉS
	N°	Intitulé	
Périmètres de gestion environnementale marine (Zones F1 et F2)	D2 5m1	Délimitation des réserves de pêche de N'Dé-Naniouni	<ul style="list-style-type: none"> Préserver les sites de pêche de N'Dé-Naniouni une partie de la baie de Port Laguerre, la baie de Nenyura et le littoral englobant l'îlot T'Ndu et la plage de Nekwei certains ilots du lagon de la zone travailler en concertation avec les autorités provinciales et communales
	D2 5m2	Élaboration par les conseils du code de gestion de la réserve	<ul style="list-style-type: none"> fixer des règles de gestion de la réserve de pêche de N'Dé-Naniouni disposer d'un appui du service de l'environnement provincial préserver une activité durable
	D2 5m3	Qualité des eaux de la baie	<ul style="list-style-type: none"> faire un état initial de la qualité des eaux de la baie (Port Laguerre et Nenyura) procéder à des mesures et contrôles réguliers. Cf. D2 5m4
	D2 5m4	Traitement des problèmes d'assainissement amont	<ul style="list-style-type: none"> Schéma directeur d'assainissement de Païta Suppression définitive des écoulements (lixiviats) de l'ISD par traitement des défauts de l'installation actuelle (Véolia). Procédure de contrôle public Station d'épuration pour le bassin versant de la baie de Port Laguerre.



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE			
D2-AXE 5T	ACTIONS		OBJECTIFS/ACTIVITÉS
	N°	Intitulé	
Périmètres de gestion environnementale terrestre	D2 5t1	Cadrage du projet de réserve de chasse de vallée Austin (Naniouni) (Zone G)	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Poursuite du groupe de travail des jeunes ♦ Hiérarchiser les priorités compte tenu de l'absence de rentrées financières identifiées pour cet espace ♦ Éviter les dépenses récurrentes ♦ Rencontres avec professionnels (association des chasseurs NC, Province Sud, IAC, etc.) pour conseils. ♦ Validation du programme par le conseil de Naniouni (propositions ci-dessous)
	D2 5t2	refuge vallée Austin (Zone G)	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Réalisation par les jeunes et avec le soutien du conseil du premier des 2 refuges proposés ♦ Auto-construction traditionnelle
	D2 5t3	Partenariats professionnels et institutionnels/ /réserve de chasse vallée Austin (Zone G)	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Mieux connaître la réserve (espèces, dynamiques écosystèmes et espèces) ♦ Formations-sensibilisations sur le terrain pour définir la gestion de la réserve de chasse ♦ Partenariats possibles avec l'association des chasseurs de NC (M. Canel), l'IAC, les services provinciaux
	D2 5t4	Dépollution de N'Dé-Naniouni	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Cibles et règlement à prendre par chaque conseil selon ses priorités. ♦ Organisation de chantiers coutumiers avec soutien logistique à identifier ♦ Mise en place de points de collecte gros déchets et opération collecte carcasses ♦ Cibles prioritaires abordées : <ul style="list-style-type: none"> ♦ Creek de Naniouni ♦ Cimetières de carcasses de voitures ♦ Décharges sauvages ♦ Assainissement/littoral
	D2 5t5	Opération collecte des carcasses de voiture	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Évaluation par les conseils (a priori fait mais semble supérieure ?) ♦ Mise en place de l'opération mairie-ECO TRECODEC-Province Sud ♦ Fixer les modalités dans le temps
	D2 5t6	Opération assainissement individuel	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Sélection par les conseils des habitats situés en zone sensible (cours d'eau, littoral, bassin forage, etc.) ♦ Montage d'une opération ciblée d'assainissement

3. DOMAINE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET CULTUREL DE PROXIMITÉ (2 AXES – 11 ACTIONS)

3.1 Axe 1 : création d'activités et de partenariats économiques

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET CULTUREL DE PROXIMITÉ			
D3-AXE 1	ACTIONS		OBJECTIFS/ACTIVITÉS
	N°	Intitulé	
Création d'activités et de partenariats économiques	D3 1.1	Créer une cellule de projet selon pôles d'activités (tribu A1, A3) Littoral (E1, E2, E3) Zone d'activité (Zone D)	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Identifier le soutien et l'accompagnement pour les projets qui cibleront notamment la zone d'activité RM3 Naniouni (Zone D) et les projets du littoral E1, E2, E3 ♦ Appuyer les promoteurs locaux et les conseils ♦ P. Sud, CCI, Mairie, Promosud, ICAP, ADIE,...
	D3 1.2	Sélection des projets et faisabilités	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Parmi les initiatives individuelles sorties du diagnostic participatif et les idées émises : <ul style="list-style-type: none"> ▶ projet de station service-magasin-plats et casse-croûtes à emporter ▶ projet de laverie- blanchisserie-pressing ▶ marché produits locaux (plantes ornementales, fruits-légumes, crabes, etc. ▶ mini-crèche ▶ parking-gardiennage-lavage bateau (aménagement Narua ou pointe Rousseau) ▶ service d'auxiliaires de vie (P. Sud ?)
	D3 1.3	Partenariats d'investissement immobiliers et touristiques (Zone E2)	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Dégager des revenus durables pour les conseils des tribus et pour financer des activités communautaires et socio-culturelles ♦ Négocier un partenariat (N'Dé-Naniouni) dans le cadre du projet immobilier et touristique de TIARÉ. Exiger des garanties/accès littoral (Zone E2 et action D2 5m1) ♦ Définir et valider avant, le cadre et les modalités de gestion des retombées
	D3 1.4	Travaux publics dans l'espace coutumier	<ul style="list-style-type: none"> ♦ que les compétences internes se positionnent sur les marchés publics de travaux dans l'espace coutumier via le conseil ♦ Créer une charte entre le conseil et la Mairie définissant le processus visant à mobiliser les capacités internes à la tribu. Se concerter. ♦ Valoriser le projet et le programme des travaux retenus pour positionner, anticiper et préparer les capacités de la tribu. ♦ Identifier les formations correspondantes et les mettre en place ♦ engager les entreprises externes à respecter la charte locale.

3.2 Axe 2 : renforcer la vie culturelle au sein de l'espace coutumier

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET CULTUREL DE PROXIMITÉ			
D3-AXE 2	ACTIONS		OBJECTIFS/ACTIVITÉS
	N°	Intitulé	
Renforcer la vie culturelle au sein de l'espace coutumier	D3 2.1	Chapelle Naniouni	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer le comité Saint Antoine seule « association » gardant le lien actif entre les familles N'Dé-Naniouni Financer le projet chapelle de Naniouni avec Vale Inco et autres sponsors et le réaliser
	D3 2.2	Association NEGNÜ	<ul style="list-style-type: none"> Développer les ressources financières pour développer les activités (retombées projets partenariats économiques, centres aérés, subventions, sponsoring, etc.)
	D3 2.3	Association NEGNÜ et Commune de Naniouni	<ul style="list-style-type: none"> Préparer le dossier proposant la structuration du pôle commune de Naniouni (cuisines, local mamans, mini-crèche, création d'une capacité d'hébergement) Négocier le financement et réaliser
	D3 2.4	Association NEGNÜ centre de Vacances (Zones A1, E2)	<ul style="list-style-type: none"> Dégager à terme des ressources financières Examiner l'opportunité d'un projet de construction d'un centre de vacances. Cibler la plage de Nékwei en relation avec la commune de Naniouni (Tiaré-est zone E2) Valoriser les nombreux BAFA de la tribu et créer une capacité pour une activité de centre aéré et de vacances Mettre en cohérence avec phasage de l'aménagement Narua-Tiaré
	D3 2.5	Échanges culturels Association NEGNÜ et DSU	<ul style="list-style-type: none"> Multiplier les échanges avec d'autres associations (Nord et îles) développant les activités socio-culturelles Retrouver le sens de l'enjeu culturel Identifier le réseau d'appui aux langues kanak et le valoriser avec jeunes mamans-enfants et participation des anciens de la tribu
	D3 2.6	Lien à l'espace (Association NEGNÜ et DSU)	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser la connaissance des anciens et le transfert vers les jeunes Créer des opportunités d'échanges avec les jeunes (centres aérés, groupes de travail du conseil) Cartographier la toponymie, les sites chargés d'histoire, les légendes Identifier le pétroglyphe de Népo (partenaire : institut archéologique calédonien)
	D3 2.7	Sculpture	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser le dynamisme du sculpteur local Atelier sculpture et dépôt vente dans la zone d'activité ?

H. ÉVALUATION FINANCIÈRE DU DOMAINE AMÉNAGEMENT

1. DÉMARCHE

A ce stade nous avons retenu une approche basée sur l'évaluation des ordres de grandeur budgétaires. Un schéma d'aménagement reste un dossier de travail à partir duquel les arbitrages se font. Ces arbitrages devront permettre aux partenaires de retenir :

- ▶ **une tranche opérationnelle** de projets qui pourraient s'inscrire dans un plan de financement 2010-2014 après cadrages nécessaires.
- ▶ **une tranche prévisionnelle** de projets 2015-2019

2. RÉFÉRENTIEL UTILISÉ

Les calculs reprennent des informations approximées à partir du terrain, des références d'un bureau d'étude technique en aménagement (ETEC) croisées avec celles d'une entreprise intervenant en milieu rural. Pour que le maître d'ouvrage puisse travailler le dossier et le faire évoluer en fonction de ses critères propres, nous détaillons ci-dessous, le référentiel utilisé.

2.1 Données de bases

référentiel d'hypothèses retenu pour ordres de grandeur budgétaires (coûts en XPF)		
taux études TK, MO, CO	10%	
linéaire réseau AEP actuel Naniouni	3 800	m
taux de reprise sur réseau AEP Naniouni	33%	
linéaire piste NECIBWE montagne	1 700	m
linéaire piste RM3-presqu'île	1 800	m
linéaire RM23 à kôyoricité	1 650	m
linéaire Kôyoricité-Nekwei	1 120	m
linéaire RM17 vallée des matelots	2 100	m
coût marginal de viabilisation d'un lot en tribu	50 000	XPF/ml
coût AEP seul	10 000	XPF/ml
coût réfection AEP	12 000	XPF/ml
coût électricité lotissement	10 000	XPF/ml
coût électricité ligne	7 000	XPF/ml
coût téléphone	12 000	XPF/ml
coût route	68 000	XPF/ml
coût de viabilisation d'un lotissement rural (hors ouvrages)	100 000	XPF/ml
coût de viabilisation portion sans lots (hors ouvrages)	85 000	XPF/ml
taux provision ouvrages assainissement	10%	
coût traitement de sécurisation voirie urbaine	30 000	XPF/ml
forfait plateforme/lot	400 000	
tarif HM pelle ou bull	12 000	
tarif HM camion	6 000	
coût/ml mise hors d'eau pistes Naniouni	50 000	
coût d'un pont cadre creek de Naniouni	8 000 000	
coût d'un passage busé (entrée charretière)	400 000	
coût route Narua pour débarcadère	50 000	XPF/ml
travaux débarcadère	60 000 000	

Tableau 1 références de calcul des ordres de grandeurs budgétaires

référentiel d'hypothèses rétenu pour ordres de grandeur budgétaires (coûts en XPF)			
lotissement tribal options types			
taux de perte sur linéaire si lots chaque côté	33%		
coût moyen travaux de viabilisation (hors ouvrages assainissement)/100 ml	10 000 000		
taux provision ouvrages assainissement	10%		
profondeur/lot (indicatif)	70	m	
coefficient correction emprise totale ha lotissement	1,2		
rappel linéaire façade en ml	100	65	50
surface des lots en ares	70	46	35
surface des lots en m ²	7 000	4 550	3 500
nombres de lots /100 ml si 1 seul côté	1,0	1,54	2,0
coût travaux de base /lot	10 000 000	6 500 000	5 000 000
nombres de lots /100 ml si des 2 côtés	1,34	2,06	2,68
coût travaux de base /lot	7 462 687	4 850 746	3 731 343

Tableau 2 : référentiel des hypothèses pour les ordres de grandeurs budgétaires des lotissements tribaux

2.2 Calcul des ordres de grandeurs par projet

études spécifiques	montants XPF
schéma directeur AEP N'Dé Naniouni	2 000 000
étude hydraulique Naniouni (assainissement pluvial)	3 000 000
étude avant-projet débarcadère	1 500 000
étude de pré-faisabilité ZA	1 500 000
(pour mémoire) schéma directeur d'assainissement de Païta (risque environnement Baie de Port laquerre)	20 000 000

Tableau 3 : budgets d'études préalables

Hypothèses pour un projet lotissement (NECIBWE montagne ou Coui)				
rappel linéaire façade (ml)	100	65	50	surface nécessaire ha
pm nombres de lots si 1 seul côté	17	26	34	14
nombres de lots 2 côtés	23	35	46	19
montant moyen travaux hors ouvrages assainissement	170 000 000			
provision pour ouvrages assainissement	17 000 000			
total travaux	187 000 000			
études/MO	18 700 000			
TOTAL PROJET (bord de lot)	205 700 000			
coût moyen par lot (option des 2 côtés)	9 029 851	5 869 403	4 514 925	budget de base
nombre de lots TRANCHE 1			12	54 179 104
provision pour accès busé et plateforme/u	800 000			
budget tranche 1	63 779 104			

Tableau 4 : calcul d'un ordre de grandeur budgétaire pour un lotissement de 12 lots



débarcadère NARUA	
budget	60 000 000

RM23 à Kôyoricité	
rappel linéaire (ml)	1 650
route (hors ouvrage éventuel)	90 750 000
AEP pour Kôyoricité	18 150 000
électricité pour Kôyoricité	12 705 000
total viabilisation projet débarcadère	121 605 000

AEP vallée matelots	
rappel linéaire (ml)	2 100
budget	23 100 000

Mise au norme AEP Naniouni	
rappel linéaire (ml)	3 800
taux de reprise	33%
budget	16 552 800

assainissement pluvial Naniouni	
budget travaux (base 2 mois, 1 pelle, 2 camions)	8 064 000

Voirie et accès hors d'eau Naniouni	
linéaire voirie à mettre hors d'eau	600
budget pistes	30 000 000
nombre de ponts cadre	2
budget ponts cadre	16 000 000
nombre d'entrées charretières (passage busé)	6
budget entrées charretières (passage busé)	2 400 000
total voirie et accès hors d'eau Naniouni	48 400 000

installations diffuses tribus de Ndé-Naniouni	
linéaire viabilisations diffuses	500
provision budget viabilisation interne tribu	25 000 000

zone d'activité tranche 1	
linéaire viabilisation en ml	150
6 accès et plateformes	4 800 000
budget ZA tranche 1	22 950 000

sécurisation routière N'Dé (+ Naniouni)	
linéaire total des portions à sécuriser en ml	1 500
bordures, rechargement trottoirs, reprise revêtement XPF/ml	30 000
Budget du traitement urbain de sécurisation	49 500 000
budget points lumineux	10 000 000
total budget sécurisation routière	59 500 000

Tableau 5 : évaluation des ordres de grandeur budgétaires pour diverses actions du projet

3. TABLEAUX RÉCAPITULATIFS BUDGÉTAIRES

3.1 Tableau détaillé des opérations d'aménagement

réf	Intitulé opération	zones cibles	Aspects techniques et financiers	Budget (ordre de grandeur)
D2 1.1	Schéma AEP N'Dé-Naniouni	Zone complète du schéma d'aménagement	- indispensable pour concevoir une AEP cohérente/aux carences et /schéma d'aménagement	2 000 000
D2 1.2	Réfection et mise aux normes AEP Naniouni	Tribu (A1)	- évalué sur la base d'une reprise équivalente à 33% du réseau - base 3800 m de réseau actuel	16 553 000
D2 1.3	AEP vallée matelots	Vallée matelots (A2)	- base 2100 m de réseau	23 100 000
D2 1.5	Schéma d'assainissement pluvial de Naniouni	Tribu (A1 à embouchure)	- étude hydraulique - bassin versant de plus de 600 ha - indispensable pour raisonner l'aménagement interne de Naniouni	3 000 000
D2 1.6	Travaux d'assainissement pluvial de Naniouni	Tribu (A1 vers l'aval)	- base 2 mois de travaux - curages et fossés - selon étude hydraulique	8 064 000
D2 1.7	Voirie hors d'eau de Naniouni	Tribu (A1) ouvrages et portions basse des axes : RM13-Ninga RM13-Nekotcho RM13-RM1 vallée matelots (RM17)	- 600 ml voiries hors d'eau - 2 ouvrages cadres - 6 entrées charretières (busées, têtes de buses etc.)	48 400 000
D2 1.8	Sécurité N'Dé-Naniouni	Traversée RM3 N'Dé (A3) Carrefour RM3-RM16 (A2) RM16	- 1500 ml de traitement urbain pour zones ciblées (bordures etc.) - budget point lumineux -	59 500 000
D2 1.9	Amélioration de l'assainissement pluvial de N'Dé	Certaines traversées bas de Talweg – littoral (RM3, zone A3)	- pm car non évalué avec la population	-
D2 2.2	Lotissement tribal de Nécibwé montagne 1 ^{ère} tranche	Nécibwé montagne (zone B)	- base première tranche 12 lots - accès et plateformes compris	63 779 000
D2 2.3	Lotissement tribal COUI	Propriété Coui (zone C1)	- base première tranche 12 lots - accès et plateformes compris	63 779 000
D2 2.4	Appui ciblé à l'installation sur espaces déjà attribués en tribu	Principalement Naniouni (A1) Vallée matelots (A2) N'Dé (A3)	- Selon programme D2 1.4. (accès, eau-électricité) - 500 ml d'extensions diffuses de viabilisation	25 000 000

réf	Intitulé opération	zones cibles	Aspects techniques et financiers	Budget (ordre de grandeur)
D2 3.2	Etude de conception de la ZA	Zone D	- à déclencher selon réalité des initiatives - préféabilité ZA - projets économiques, viabilité, besoins d'aménagement	1 500 000
D2 3.4	Réalisation de la 1ère tranche d'aménagement de la ZA	Zone D	- base 150 ml de viabilisation - 6 lots	22 950 000
D2 4.1	Étude projet du débarcadère de Narua ou pointe Rousseau	E1 ou E3	- site de Kôyoricité ou autre sur ZM Narua - site pointe Rousseau - petite darse, mise à l'eau, parking	1 500 000
D2 4.4	Réalisation du débarcadère sur site cible	E1 ou E3	- selon site	60 000 000
D2 4.2	Piste RM23 tranche 1 opérationnelle	De l'embranchement RM3 à site débarcadère (E1, Kôyoricité ?)	- base 1650 ml - si site E1 retenu	90 750 000
D2 4.3	Viabilisation du débarcadère de Narua	Idem D2 4.2	- eau et électricité - base linéaire - si E1 retenu	30 855 000
D2 4.4	Balisage entrée sortie baie de Nényura	Baie de Nényura E1	- Corps morts et balises - forfait - si E1 retenu	5 000 000
D2 4.5	Piste RM23 tranche 2 opérationnelle	Du débarcadère à la plage de Nékwei (Tiaré est)	- base 1120 m - pm (dépend de l'aménagement immobilier éventuel côté Tiaré (Nécaré))	-
D2 5t4	Dépollution N'Dé-Naniouni	A1 et A3	- à préciser - pris en charge par le dispositif ECO TRECOCODEC pour les carcasses de voitures	-



3.2 Tableau de synthèse des opérations d'aménagement

investissements d'aménagement	niveau de priorité	NANIOUNI		N'DE		total	remarques
		montants	zone	montants	zone		
AEP	1	41 653 000	A1 A2			41 653 000	
assainissement mise hors d'eau	1	59 464 000	A1			59 464 000	
sécurité traversées	1	20 230 000	A1	39 270 000	A3	59 500 000	base 2/3 N'Dé et 1/3 Naniouni
sous-total AEP-assainissement-sécurité		121 347 000		39 270 000		160 617 000	
installation des jeunes	1	80 279 000	B	72 279 000	C1	152 558 000	base 1 nouveau lotissement de 12 lots/tribu et installations en tribu (D2 2.4) 2/3 Naniouni, 1/3 N'Dé
sous-total priorités 1		201 626 000		111 549 000		313 175 000	
zones d'activités	2	24 450 000	D			24 450 000	
débarcadère	2	66 500 000	E1	66 500 000	E3	66 500 000	un site à sélectionner (pointe Rounsseau/N'Dé ou Narua/Naniouni)
viabilisation débarcadère (si Narua RM23)	2	121 605 000	E1			121 605 000	si site de Narua
total général H1		414 181 000		178 049 000		525 730 000	si site de Narua pour le projet débarcadère
total général H2		226 076 000		178 049 000		404 125 000	si site pointe Rousseau pour le projet de débarcadère

Tableau 6 : synthèse budgétaire (en ordres de grandeur) des opérations d'aménagement du projet (en XPF)

Le besoin de financement pour l'axe 2 aménagement (ordres de grandeur)

- ▶ programme complet **400 ou 525 MXPF** :
 - ▶ soit sur 5 ans un budget de **80 ou 105 millions XPF/an**
- ▶ sous-programme « priorités 1 » **313 MXPF**
 - ▶ soit sur 5 ans un budget de **63 millions XPF/an**



I. CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de notre mission nous présentons à l'ensemble des partenaires une conclusion générale fondée sur **8 visions fondatrices pour l'avenir** :

► VISION 1

Les 500 habitants de N'Dé-Naniouni, dont les 140 foyers sont intimement liés, présentent tout à la fois un degré significatif **d'intégration péri-urbaine** et de réelles **précarités** socio-économiques internes. Cette population est confrontée à des **limites d'espace** ou à un **sous-aménagement** de celui-ci. Dans ce contexte général, l'histoire et divers évènements récents aboutissent à un **milieu social instable** ainsi qu'à l'expression de **stratégies foncières hétérogènes et dispersées**. Près de la moitié de l'espace reste en stock ADRAF. Les intérêts particuliers se télescopent sans fin et l'intérêt général des jeunes générations n'est pas assuré. De leur côté, les politiques publiques peinent à répondre aux besoins de la population, d'autant que ces 10 dernières années les conflits internes se sont soldés par un dysfonctionnement chronique du conseil N'Dé-Naniouni. **Face à cette réalité, le processus de concertation engagé autour d'un schéma d'aménagement est complètement validé par le diagnostic participatif de terrain. La démarche répond à un besoin profond et a suscité enthousiasme et espoir.**

► VISION 2

L'analyse et les propositions concernent **NANIOUNI et N'DÉ** malgré le retrait de son conseil. Bien sûr, quand N'Dé aura réglé ses problèmes internes de représentation et sera prêt à dialoguer, il serait judicieux de réaliser un complément de travail pour intégrer ce qui doit l'être.

► VISION 3

Le cœur structurant le schéma d'aménagement à long terme repose sur la proposition fondamentale que, compte tenu des impasses particulières et des réalités de vie, l'espace peut être réparti selon les **bassins d'influence** de chaque communauté. **N'Dé vers l'ouest et Coui, face à la baie de port Laguerre. Naniouni sur l'espace du bassin de la baie de Nényura de Narua à Néciwbé.** Dans ce cas, **seuls des GDPL tribaux font sens** et permettent ensuite à chaque communauté de gérer une éventuelle répartition interne et ses conditions. Cette vision nécessitera de la concertation et doit être renforcée par les politiques publiques d'investissement, dans la cohérence du schéma d'aménagement.

► VISION 4

Le lien à la mer est une réalité forte. Le dernier site de plage non « privatisé » à proximité de N'Dé-Naniouni est le **littoral de Tiaré**. Pour qu'un projet touristique et immobilier puisse se développer dans la zone, il serait souhaitable que **la collectivité publique garantisse** d'une part que **la plage de Nékwei et l'îlot To N'Du (Tiaré-est) deviennent un site privilégié accessible facilement pour N'Dé-Naniouni** et leurs activités (plage, pêche, centre de vacances, etc.) et d'autre part un **intéressement réel et durable des 2 tribus.**

► VISION 5

Le schéma d'aménagement débouche sur un **plan d'actions** basé sur le constat du terrain et les priorités concrètes de la population. Parmi celles-ci, « le **domaine 2 : aménagement** » (5 axes, 33 actions) propose une **20^{aine} d'opérations** d'investissement concernant principalement l'AEP, l'assainissement pluvial et les accès hors d'eau, l'installation des jeunes et l'aménagement-viabilisation de pôles particuliers (débarcadère et zone d'activités). **Le budget moyen** (ordres de grandeur) pour mener ces opérations structurantes oscille selon les options entre **60 et 105 MXPF/an pendant 5 ans**, soit entre **300 et 500 MXPF sur 2010-2014.**

► VISION 6

Le diagnostic a montré qu'un schéma d'aménagement **durable** ne pouvait être promu qu'en associant aux actions structurantes (Domaine 2 : aménagement), **des actions d'accompagnement des structures coutumières** appelées à devenir de véritables gestionnaires des espaces ainsi que des

initiatives locales socio-culturelles et d'économie de proximité (Domaines 1 et 3). **Un pilote** transversal sera indispensable à la bonne fin du projet.

► **VISION 7**

La mise en œuvre des actions du schéma d'aménagement exige des conseils des chefs reconnus et qui fonctionnent activement. Ce n'est pas encore le cas pour N'Dé. **Pour autant, en attendant, l'essentiel du volet NANIOUNI peut être mis en œuvre car il concerne des espaces maîtrisés par la tribu** (la tribu actuelle, l'extension de réserve avec Nécibwé, un GDPL pour vallée matelots, la zone maritime pour Narua). Ainsi, c'est **N'Dé qui a le plus à perdre des difficultés actuelles** car nos propositions lui ouvriraient un espace considérable (Coui), espace lui faisant cruellement défaut actuellement.

► **VISION 8**

Les membres du comité de pilotage vont se retrouver. La démarche novatrice et exemplaire qu'ils ont initiée les place devant **l'enjeu d'une suite qu'il faut construire**. A ce jour, aucun dispositif n'a clairement la charge (la mission, les procédures, les outils et les moyens) de l'aménagement des terres coutumières. Le principe de réalité s'imposera donc et seule une **négociation contractuelle à 5 ans impliquant la Province Sud, l'État, la commune de Païta et les autorités coutumières** permettra de concrétiser tout ou partie de ce projet.

